



COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation 17 Novembre 2021

Secrétaire de séance Pierre TACCONI

Président Arnaud SPET

Membres du bureau en exercice :	21
Membres présents :	20
Nombre de votes :	21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois novembre à dix-huit heures, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du dix-sept novembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de M. Arnaud SPET au restaurant du Domaine du Moulin à Buding.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Membre		Commune	Membre	
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input type="checkbox"/>		A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUDRENE	B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI	<input checked="" type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>
	M-R. CINTAS	<input checked="" type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA	<input checked="" type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>
KEDANGE/C.	J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>			

ABSENCES ET POUVOIRS :

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>	P. KOWALCZYK		<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

Ordre du Jour

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Validation du PV du Bureau Décisionnel du 26 octobre 2021
- C. RAPPORTS :
 - 1. AMENAGEMENT DU SITE DU MOULIN : Demande de subventions
 - 2. Partenariat EROZI : Collectivité pilote
 - 3. SEMAINES ARC – AD – Subventions aux associations
 - 4. Subventions et participations communautaires – Exercice 2021
 - 5. Redéfinition de la muséographie du site du moulin
 - 6. Avenant de transfert - marché 2018-03 « Collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et des encombrants », lot 2 « collecte des encombrants sur RDV »
 - 7. MARCHES – Contrats d’assurances pour la CCAM
 - 8. Tableau des effectifs
 - 9. Points d’information et divers

Le Président ouvre la séance en demandant aux membres du Bureau Décisionnel une modification de l’ordre du jour en passant le point n° 1 « AMENAGEMENT DU SITE DU MOULIN : Demande de subventions » en dernière position, et l’ajout du point « VELOURUTE L’ECHAPPEE BLEUE – Avenant à la convention de groupement de commandes pour l’entretien des berges de la Moselle ». Les élus ayant approuvé cette demande à l’unanimité, le nouvel ordre du jour est le suivant :

- 1. Partenariat EROZI : Collectivité pilote
- 2. SEMAINES ARC – AD – Subventions aux associations
- 3. Subventions et participations communautaires – Exercice 2021
- 4. Redéfinition de la muséographie du site du moulin
- 5. Avenant de transfert - marché 2018-03 « Collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et des encombrants », lot 2 « collecte des encombrants sur RDV »
- 6. MARCHES – Contrats d’assurances pour la CCAM
- 7. Tableau des effectifs
- 8. VELOURUTE L’ECHAPPEE BLEUE – Avenant à la convention de groupement de commandes pour l’entretien des berges de la Moselle
- 9. AMENAGEMENT DU SITE DU MOULIN : Demande de subventions
- 10. Points d’information et divers

A. SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l’unanimité de désigner M. Pierre TACCONI pour remplir cette fonction.

B. VALIDATION DU PV DU BUREAU DECISIONNEL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2021

Adoption à l’unanimité

C. RAPPORTS

Point n° 1 : Partenariat EROZI : Collectivité pilote

Dans le cadre de la Commission Mutualisation, il est proposé une stratégie œuvrant sur deux axes. Le premier, déjà mis en œuvre par l'Arc Mosellan, consiste en un groupement de commande permanent avec les communes membres sur des thématiques ciblées telles que, dans un premier temps, le traitement des forêts scolytées et des chenilles processionnaires.

L'autre axe consiste en un partenariat fort avec un prestataire, la société EROZI, qui propose un outil de pilotage des besoins transversaux entre l'EPCI et les communes. Le dispositif présenté permet ainsi une acquisition à grande échelle et génère des économies liées aux volumes d'achats.

Le Bureau Décisionnel après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER l'adhésion au dispositif pour une durée d'un an sur le principe de l'expérimentation ;
- D'AUTORISER le Président à mettre à disposition les crédits pour acquérir ce dispositif, pour un montant de 1 800 TTC ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document et à entreprendre toute démarche pour la mise en œuvre de la présente.

Votes : POUR : 21
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

Point n° 2 : SEMAINES ARC – AD – Subventions aux associations

Dans le cadre du projet Moselle Jeunesse porté par le Département de la Moselle, la CCAM a proposé aux 11 – 17 ans du territoire 13 semaines d'activités pendant la période estivale 2021, au cours desquelles les associations se sont investies dans ce programme afin de faire découvrir leur activité. La CCAM souhaite compléter le soutien financier apporté par le Département de la Moselle au profit de ces structures associatives pour leurs investissements et pour les frais engagés dans ce projet.

Les individualisations sont les suivantes :

AMIFORT	2 000.00 €
AFR CREIGNES ET FASSENOTES	800.00 €
AG METZERVISSE	70.00 €
CANOE KAYAK BOUSSE	300.00 €
EAST TEAM GYM	1 500.00 €
LPO	506.16 €
METZERVISSE VILLAGE LORRAIN	100.00 €
SNBM GUENANGE	936.00 €
THEATRE NIHILO NIHIL	1 000.00 €
TOTAL	7 212.16 €

Le Bureau Décisionnel après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les individualisations de soutien telles que détaillées dans le tableau présenté par Monsieur le Président et spécifié en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la notification du montant de ces subventions à leurs différents bénéficiaires et à signer toute pièce ou document nécessaire à leur versement ou mise en œuvre.

Votes : POUR : 21
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

Point n° 3 : Subventions et participations communautaires – Exercice 2021

Dans sa politique de soutien aux associations, la CCAM a étudié les dossiers de demande de soutien reçus tardivement.

Les individualisations sont les suivantes :

ASSOCIATION	THEMATIQUE	MONTANT
ATAV	Divers	5 000.00 €
GREEN TEAM	Evènementiel	500.00 €
CA MALLING	Evènementiel	500.00 €
AFR CREIGNES ET FASSENOTTES	Evènementiel	500.00 €
ASSOCIATION CONCILIEURS DE JUSTICE	Evènementiel	500.00 €
APOCB	Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine, à la culture	500.00 €
ALEXIS	Développement Economique	4 200.00 €
INITIATIVE MOSELLE NORD	Développement Economique	3 000.00 €
MISSION LOCALE	SAFE	21 171.60 €
ADIL	Environnement	3 340.00 €
TOTAL		39 211.60 €

A noter que la subvention prévue pour la Mission locale pose débat car les résultats attendus ne sont pas là. Le Président informe les membres du Bureau qu'il a demandé à l'association de faire évoluer leur dispositif sous un délai de 6 mois à 1 an.

Le Bureau Décisionnel après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les versements des subventions complémentaires au titre de l'exercice 2021 ;
- D'APPROUVER les individualisations de soutien telles que détaillées dans le tableau présenté par Monsieur le Président et spécifié en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire au versement ou à l'encadrement de ces aides ainsi que des contreparties éventuelles associées.

Votes : POUR : 21
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

Point n° 4 : Redéfinition de la muséographie du site du moulin

Depuis son ouverture en 2007, la scénographie du Moulin de BUDING est à l'identique.

Le projet d'une nouvelle scénographie est nécessaire afin de redonner un nouveau souffle à cet équipement au potentiel remarquable.

Dans une démarche prospective, la CCAM s'est rapprochée de Moselle Art Vivant, opérateur culturel du Département de la Moselle, qui, grâce à son expérience dans les différents sites Passionnément Moselle sera en capacité de nous accompagner dans cette nouvelle démarche.

A cette étape de projet, la CCAM souhaite attirer l'attention des élus sur le devenir du Musée du Moulin de BUDING et de voir dans quelle mesure ce dernier pourrait bénéficier d'un accompagnement structurant pour voir sa scénographie évoluer en lien avec les pratiques actuelles. Une étude d'approche marketing sera

nécessaire afin de préciser le public visé et la nouvelle dynamique thématique qui pourra être valorisée sur le site.

Le Bureau Décisionnel après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la démarche de redéfinition de la muséographie du Moulin de Buding ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute action et à signer tout document nécessaire à cette démarche.

Votes : POUR : 21
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

Point n° 5 : Avenant de transfert - marché 2018-03 « Collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et des encombrants », lot 2 « collecte des encombrants sur RDV »

La société éco déchets Lorraine, titulaire du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et des encombrants, LOT n°2 : Collecte des encombrants sur rendez-vous, nous a fait savoir, par courriel du 22 octobre 2021, qu'elle avait été absorbée par la société éco déchets Environnement à compter du 30 septembre 2021.

Les conditions financières et d'exécution du marché restent inchangées.

Un avenant de transfert, sans incidence financière, doit être établi (voir annexe).

Le Bureau Décisionnel après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER l'avenant de transfert tel qu'annexé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cet avenant et le notifier au titulaire du marché ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cet avenant.

Votes : POUR : 21
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

Point n° 6 : MARCHES – Contrats d'assurances pour la CCAM

Une consultation, effectuée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, a été lancée le 30 septembre 2021 pour permettre la souscription de contrats d'assurances avec effet au 1^{er} janvier 2022, et concernant la responsabilité civile / protection juridique / risque environnemental et les prestations statutaires.

Suite à l'ouverture des plis, aucune offre n'a été reçue pour le premier lot.

Le Bureau Décisionnel après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DECLARER sans suite le lot 1 responsabilité civile / protection juridique / risque environnemental, pour infructuosité ;
- D'AUTORISER le Président à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

Votes : POUR : 21

Point n° 7 : Tableau des effectifs

Une mise à jour du tableau des effectifs de la CCAM est nécessaire, compte-tenu des éléments suivants :

- 1- Dans le cadre d'une procédure de recrutement d'un coordonnateur de gestion budgétaire et comptable au sein du service Comptabilité du Pôle Ressources et Moyens : afin de permettre le tuilage en amont d'un prochain départ en retraite, et donc le recrutement sur le cadre d'emplois des rédacteurs, voir sur le grade d'attaché, création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère}
- 2- Dans le cadre des possibilités d'avancements de grade et de promotion interne, création d'un poste d'ingénieur principal, d'un poste d'agent de maîtrise, d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- 3- Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs et afin de permettre la reconduction du contrat d'un agent occupant un emploi permanent, création d'un poste d'agent de maîtrise au sein du SAFE,
- 4- Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, création d'un poste d'attaché principal suite à recrutement au sein du SAFE,
- 5- Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs et afin de permettre la reconduction du contrat d'un agent occupant un emploi permanent, création d'un poste d'adjoint technique au sein du SPGD
- 6- Création d'un poste d'adjoint d'animation pour la nomination d'un agent jusqu'alors employé par le biais d'un contrat de projet, emploi alors non permanent, au sein du service animation, vie associative

Le Bureau Décisionnel après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER le tableau des emplois ci-après détaillé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

Votes : POUR : 21
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

Point n° 8 : VELOROUTE L'ECHAPPEE BLEUE – Avenant à la convention de groupement de commandes pour l'entretien des berges de la Moselle

Par délibération du 26 mars 2019, la Communauté d'Agglomération a décidé la constitution d'un groupement de commandes permanent pour l'entretien des berges de la Moselle (y compris l'aménagement et la mise aux normes de ces dernières), composé de :

- la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT), coordonnateur du groupement ;
- la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ;
- la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières ;
- la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a validé cette démarche lors de sa séance du 2 avril 2019.

Afin de permettre à la CAPFT, coordonnateur du groupement et « chef de file », de solliciter toutes les subventions possibles pour les projets communs du groupement, il s'avère nécessaire de modifier par voie d'avenant la convention de groupement de commandes.

La passation de cet avenant va permettre à la CAPFT de déposer, dès cette année, des dossiers de demande de subvention pour l'aménagement de la Voie Bleue – Moselle Saône à Vélo estimé à 330 000 € HT (comprenant principalement une harmonisation / mise aux normes de la signalétique et de la piste, du mobilier ...).

Le Bureau Décisionnel, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications apportées aux articles 4.2 et 9.2 de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour l'entretien des Berges de la Moselle,
- D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au groupement de commandes permanent,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'annexe 1 à l'avenant 1 de la convention relative au groupement de commandes permanent, et à compléter l'annexe 2.

Votes : POUR :	21
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

Point n° 9 : AMENAGEMENT DU SITE DU MOULIN : Demande de subventions

Le parc de la Canner, siège des locaux de la Communauté de Communes de L'Arc Mosellan (CCAM), est un écrin de verdure présentant de nombreux atouts pédagogiques et touristiques, qu'il convient de développer progressivement, en particulier en améliorant les conditions d'accès et de desserte.

Par ailleurs, le regroupement de l'ensemble des services de l'Arc Mosellan devient essentiel à la fois pour améliorer l'accueil du public et optimiser le fonctionnement des services, réduire les coûts de fonctionnement, et l'utilisation des locaux. C'est pourquoi, le projet de rénovation de la maison Birck en maison communautaire a vu le jour.

En parallèle, la construction d'ateliers communautaires et l'extension du chantier d'insertion ont été étudiées pour permettre, d'une part, le développement du chantier d'insertion et d'autre part, la centralisation des services techniques en un même lieu, engendrant ainsi une plus grande cohérence d'organisation.

L'opération, confiée à l'architecte THEIS en tant que maître d'œuvre, représente un coût prévisionnel de travaux de 2.3M€ HT, décomposés comme suit :

- Tranche 1 : Construction d'ateliers communautaires et extension du chantier d'insertion pour 1M€HT
- Tranche 2 : Rénovation de la maison communautaire pour 1.3M€ HT.
-

Le plan de financement prévisionnel s'établira de la manière suivante :

ESTIMATIF DES DEPENSES (€ HT)		ESTIMATIF DES RECETTES (€ HT)		
Frais de maîtrise d'œuvre	225 400 €	Subventions à solliciter	ETAT (DETR pour la tranche 1 + DSIL pour la tranche 2)	780 000 €
Montant des travaux projetés	2 300 000 €		Département (Ambition Moselle)	780 000 €
Missions annexes	74 600 €		REGION GRAND EST (Amélioration du cadre de vie)	200 000 €
		CCAM		840 000 €
TOTAL	2 600 000 €	TOTAL		2 600 000 €

Il sera décomposé comme suit :

TRANCHE 1				
ESTIMATIF DES DEPENSES (€ HT)		ESTIMATIF DES RECETTES (€ HT)		
Frais de maîtrise d'œuvre	98 000 €	Subventions à solliciter	ETAT (DETR)	339 000 €
Montant des travaux projetés	1 000 000 €		Département (Ambition Moselle)	339 000 €
Missions annexes	32 000 €			
		CCAM		452 000 €
TOTAL	1 130 000 €	TOTAL		1 130 000 €

TRANCHE 2				
ESTIMATIF DES DEPENSES (€ HT)		ESTIMATIF DES RECETTES (€ HT)		
Frais de maîtrise d'œuvre	127 400 €	Subventions à solliciter	ETAT (DSIL)	441 000 €
Montant des travaux projetés	1 300 000 €		Département (Ambition Moselle)	441 000 €
Missions annexes	42 600 €		REGION GRAND EST (Amélioration du cadre de vie)	200 000 €
		CCAM		388 000 €
TOTAL	1 470 000 €	TOTAL		1 470 000 €

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel des travaux suivant de l'opération :

Financement	€ HT	%
ETAT	780 000 €	30.00 %
Département	780 000 €	30.00 %
REGION GRAND EST	200 000 €	7.69 %
CCAM	840 000 €	32.31 %
TOTAL	2 600 000 €	100 %

- D'AUTORISER Monsieur le Président à préparer, passer et signer les marchés de travaux

nécessaires à la réalisation de cette opération ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout avenant relatif aux marchés précités dont le montant n'excède pas 5 % des montants HT initiaux ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la signature de tout document nécessaire à la réalisation effective de cette opération et à la mise en œuvre de toute procédure ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes décisions et à signer tout document relatif à la conception des ouvrages ;
- D'ACTER le planning prévisionnel de réalisation de l'opération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Votes : POUR :	21
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

Point n° 10 : Points d'information et divers

Après avoir présenté les esquisses de la Maison Communautaire et des ateliers, le Président aborde les points suivants :

URBANISME

La Collectivité doit remettre un avis sur la déclaration simplifiée du PLU de Metzervisse. Après avoir consulté le Vice-président en charge de l'urbanisme, le Président propose de donner un avis favorable (parcelle 1A en A et mise à jour du tableau des servitudes).

MAISONS France SERVICES

Le Président propose une discussion aux membres du Bureau quant au soutien des Maisons France Services des 2 communes du territoire (Metzervisse et Guénange), dès que celles-ci auront respectivement transmis leur bilan de fonctionnement. Le débat s'ouvre par rapport à :

- la fermeture du/des bureau(x) de Poste que cela engendre dans la/les commune(s) voisine(s),
- l'opposition du précédent mandat sur le refus de faire passer la compétence MSAP (Maison de Service Accueil au Public) en demandant à présent une subvention.

VOIRIE D'ACCES AU MOULIN (sur l'arrière)

Les consultations de travaux sont en cours.

Le Président demande que le dossier soit envoyé en Mairie de Buding à Mrs GUTSCHMIDT et SCHIANO afin qu'ils prennent connaissance du plan d'aménagement de voirie.

MULTIACCUEIL DE KOENIGSMACKER

La consultation des travaux de construction du Multiaccueil de Koenigsmacker est en cours. Le permis de construire a été obtenu.

MULTIACCUEIL DE GUENANGE

L'inauguration se déroulera le samedi 04 décembre à 10h.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La Collectivité avait donné un accord de principe à la CAPFdT qui avait mis en place un Conseil de Développement partagé pour que l'Arc Mosellan puisse le rejoindre. Pour mémoire, le Conseil de Développement est constitué de citoyens, d'entrepreneurs, des responsables d'associations qui élisent un Président. Ensuite les Présidents de chaque EPCI donnent des saisines au Président de ce Conseil de Développement (réflexion sur une thématique, le tourisme du secteur par exemple).

Le Président rappelle qu'à l'échelle du territoire, la CCAM possède un Conseil Local Agricole qui fonctionne, mais qu'en adhérant au Conseil de Développement, la Collectivité pourrait bénéficier d'une plus grande dynamique et des synergies à créer avec Thionville. Le Président sonde les avis des membres du Bureaux ceux-ci étant mitigés, le sujet sera rediscuté ultérieurement.

RESSOURCES HUMAINES

Mme Léa ANTOINE vient de prendre ses fonctions au poste de juriste et marché publics.

Mme Aude DANIELE, vient de reprendre ses fonctions à temps partiel. Elle a en charge la responsabilité des travaux, de l'environnement et de l'énergie.

PERISCOLAIRE

La Collectivité recevra sous 10 jours l'Arrêté Préfectoral relatif au périscolaire, entérinant les modalités de répartition des communes de Monneren et Volstroff (délibération du 15 décembre 2020). Les communes concernées vont pouvoir émettre leurs titres.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance du Bureau Décisionnel levée à 20 heures et vingt-trois minutes.

Le Président,
Arnaud SPET



Le Secrétaire
Pierre TACCONI